



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **47-10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 27 Octobre 2010**

Le vingt sept Octobre deux mille dix, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président

Date de convocation : 20 Octobre 2010

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 14

Présents : M.BAFFERT, V. BELLE, Y.BOULARD, M.BROUZET, C.DIDIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT, G.JULLIEN(2), V.GONNET, M.MASTROMAURO, P.MOLINARO, M.REPELLIN, J.TESSAIRE

Absents excusés : A.CARBONARI, J.CARRIER, C.COIGNÉ, G.FRIER, A.SAUNIER-PLUMAZ, D.ROUX,

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Validation de la Convention relative à la mission d'évaluation de la médiation de nuit

Rapporteur : Marcel REPELLIN

DELCOM 47-10

Le Vice-président expose :

C'est à partir d'un souhait partagé du SIRD et d'AGIL, qu'est présentée la démarche d'Evaluation de l'Utilité Sociale de la Médiation Sociale de Nuit.

Cette action a été initiée à titre expérimental lors de l'été 2007, sur les communes de Veurey-Voroize, Noyarey, Seyssinet-Pariset et Seyssins. Elle s'est adaptée, en fonction des besoins, des attentes, des constats, des moyens, tant au niveau du territoire que des travaux partagés à l'échelle de l'agglomération.

Aujourd'hui, les deux médiateurs interviennent sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset et Seyssins à raison de 27 heures hebdomadaires chacun, de 17 heures à minuit et du mercredi au samedi.

AGIL intervient ainsi depuis trois ans sur ce territoire et la lisibilité des actions engagées est à re-questionner. Il peut y avoir plusieurs hypothèses à ce constat : un effectif déployé plutôt faible, un manque de communication et d'information à destination des usagers, des retours sur l'activité insuffisamment valorisés...

Aujourd'hui, il semble donc nécessaire d'engager cette démarche d'évaluation, les acteurs du territoire étant prêts à y participer. Elle sera collective et partagée.

L'enjeu est d'initier une démarche et de la généraliser ensuite sur l'ensemble des territoires/communes d'intervention d'AGIL. Des attentes fortes sont exprimées par les élus et globalement par tous les financeurs (Etat, Conseil général, Communauté d'Agglomération).

Le SIRD souhaite qu'à partir de ces travaux, soit produit une analyse permettant d'une part d'optimiser l'intervention des médiateurs sur le territoire et d'objectiver le regard porté sur les problématique territoriales, connues ou non, d'affiner la commande politique, d'interroger ou de réinterroger l'attente ou les besoins des usagers.

La réflexion et son analyse sont ensuite portées auprès des partenaires institutionnels.

Le coût global de l'opération est évalué à 6000 €. Dont 2500 € de participation SIRD, le solde, soit 3500 € étant pris en charge par la METRO.

IL EST PROPOSE AU COMITE SYNDICAL :

- De valider la Convention relative à la mission d'évaluation de la médiation de nuit ci-jointe,
- De valider le montant de la participation du SIRD à 2500 €
- D'autoriser le vice-président à la signer
- De dire que les crédits sont prévus au BP 2010 article 611 fonction 101.

Après débat
Le comité syndical

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 28 Octobre 2010
Le Président
Michel BAFFERT